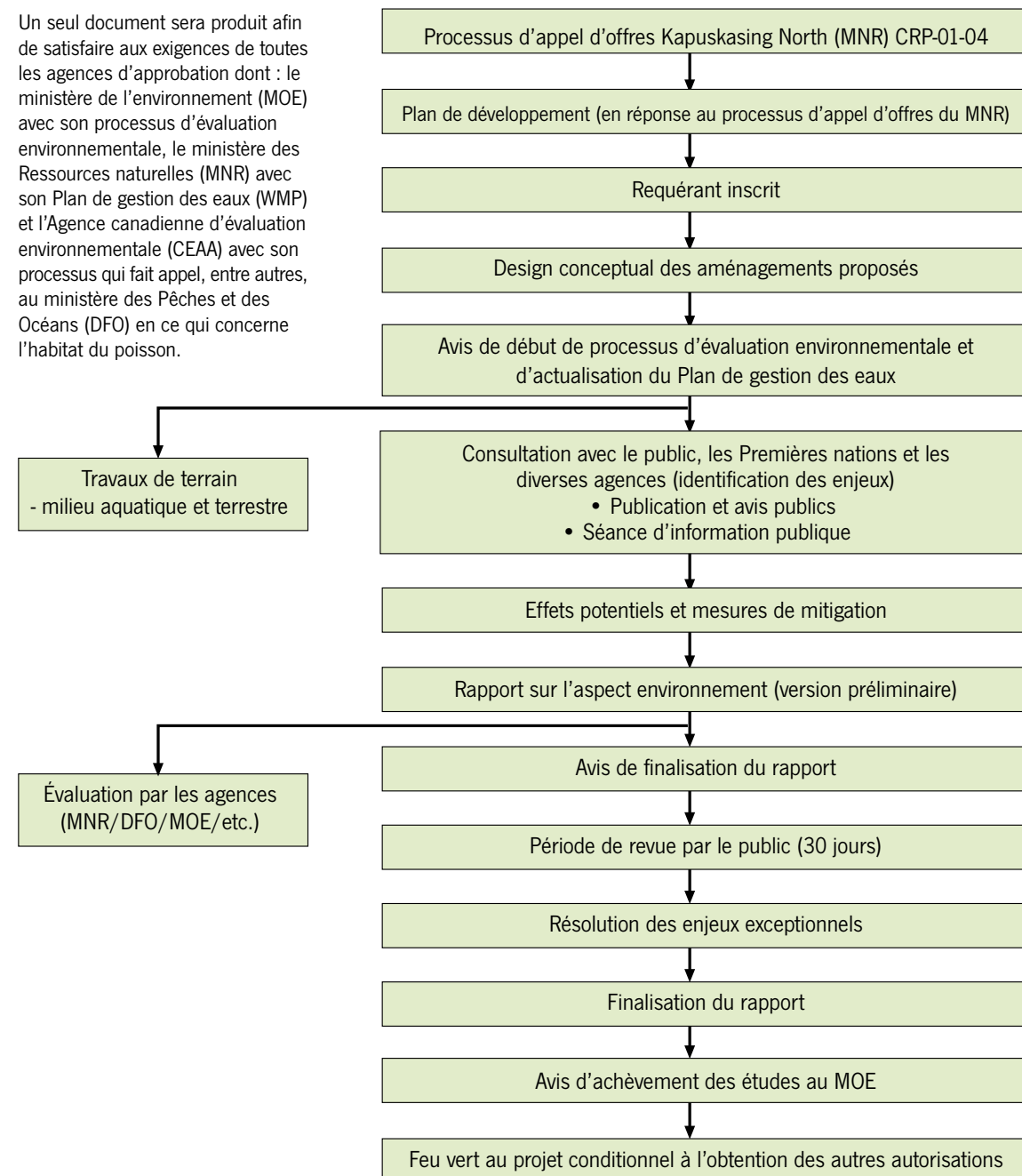


Processus d'évaluation environnementale

Un seul document sera produit afin de satisfaire aux exigences de toutes les agences d'approbation dont : le ministère de l'environnement (MOE) avec son processus d'évaluation environnementale, le ministère des Ressources naturelles (MNR) avec son Plan de gestion des eaux (WMP) et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (CEAA) avec son processus qui fait appel, entre autres, au ministère des Pêches et des Océans (DFO) en ce qui concerne l'habitat du poisson.



Novembre 2004

Avril 2005

Septembre 2005

Septembre 2006

Septembre 2006

Août 2006 - Février 2007
Février 16 2007 (Today)

Avril 2007

Août 2007

Septembre 2007

Octobre 2007

Exigences réglementaires (environnement)

Plusieurs autorisations et permis sont requis :

- Évaluation environnementale sous la juridiction de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (CEAA);
- Approbation de Pêches et Océans Canada (DFO) concernant les changements aux habitats à poissons;
- Autorisation de Transport Canada pour la construction aux abords d'une voie navigable;
- Permis de travail du MNR relatif à la construction de barrages et de modifications de cours d'eau comprenant des changements au régime des eaux;
- Entente concernant l'allocation des forces hydrauliques du domaine de l'état (MNR);
- Permis de prélèvement d'eau (MOE).

Processus ultérieur à l'approbation de l'évaluation environnementale

